




Agilité.
Flexibilité.
Compassion.

Rapport annuel
2020-2021



En cette année difficile pour l'ensemble de la population canadienne, le Conseil canadien des normes (CCN) est fier de jouer un rôle dans la riposte du pays face à la pandémie de COVID-19.

Grâce au pouvoir de la normalisation, nous avons participé à la lutte tout en œuvrant sur d'autres fronts pour anticiper les difficultés, saisir les occasions et répondre aux grandes questions qui attendent la population canadienne.

Guidées par les principes d'**agilité**, de **flexibilité** et de **compassion**, les actions que nous avons menées en 2020-2021 ont ouvert de nouvelles avenues de normalisation qui permettront de créer encore plus de valeur et de contribuer à la prospérité et au bien-être de la population canadienne pendant plusieurs décennies.

Le CCN en bref

Mission

Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation, pour améliorer la compétitivité du Canada et le bien-être collectif de sa population

Vision

Être un chef de file mondial apportant prospérité et bien-être au Canada grâce à des stratégies de normalisation innovantes

Mandat

Encourager une normalisation volontaire efficace et efficace au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative

Trois priorités stratégiques

Innovation

Favoriser l'innovation grâce à la normalisation

Leadership canadien

Apporter un avantage concurrentiel et soutenir la prospérité économique grâce à la normalisation

Excellence organisationnelle

Renforcer la culture d'excellence du CCN

Au cœur de notre action : les priorités de la population canadienne

Systeme de santé résilient

Favoriser la création de nouvelles Normes nationales du Canada pour les soins de longue durée, de concert avec les organismes d'élaboration de normes, les autorités provinciales et territoriales et Santé Canada.

Relance de l'après-COVID-19

Soutenir les filières canadiennes de la production, la mise à l'essai et la certification des équipements de protection individuelle (ÉPI).

Inclusion et égalité des sexes

Déployer recherches et savoir-faire techniques pour que toute la population puisse profiter des avantages socioéconomiques et de la sûreté que confèrent les normes.

Économie numérique

Accélérer l'élaboration de normes sur la gouvernance des données, ainsi que des normes d'éthique et de sécurité pour l'intelligence artificielle au Canada.

Expansion des marchés

Aider les innovateurs canadiens à se servir des normes pour percer de nouveaux marchés tout en réduisant les obstacles au commerce intérieur grâce à l'harmonisation des régimes réglementaires.

Changements climatiques

Intégrer les notions d'adaptation et de résilience climatiques dans les lignes directrices, normes et codes du bâtiment, et incorporer des normes de gestion environnementale dans les politiques et règlements publics.

Pleins feux sur le leadership canadien



Chantal Guay, directrice générale (DG) du CCN, représente le Canada au Conseil de l'ISO.



Cynthia Milito, directrice principale des Services d'accréditation du CCN, est membre du Groupe du président pour les politiques et la coordination du Comité pour l'évaluation de la conformité (CASCO), qui élabore des normes et s'occupe des questions entourant l'évaluation de la conformité.



Colin Clark, président par intérim du conseil d'administration du CCN et président du Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (IEC), siège au conseil de direction de l'IEC, qui prend des décisions à partir des recommandations stratégiques.



Sheila Leggett est présidente du comité technique ISO/TC 207 Management environnemental, dont le rôle est d'élaborer la série de normes ISO 14000 sur le management environnemental, qui ont des retombées importantes.



Elias Rafoul, vice-président de la Direction des services d'accréditation du CCN, siège au comité de direction de l'Inter-American Accreditation Cooperation (IAAC), l'un des organes de coopération régionale reconnus par l'International Accreditation Forum (IAF) et l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC).



Tony Capel, animateur du Bureau de gestion de la normalisation de l'IEC, œuvre en faveur de l'harmonisation des normes de l'IEC et de l'ISO sur le virage numérique.



Mkabi O. Walcott, vice-présidente de la Direction des normes et des relations internationales du CCN, fait partie du Bureau de gestion technique de l'ISO, qui gère la structure des comités techniques, et du groupe de travail du Conseil de direction de l'IEC, qui met en œuvre le plan stratégique de l'IEC.



Grace Abuhamad, représentante canadienne à l'Atelier des jeunes professionnels de l'IEC de 2020, siège au comité parallèle du sous-comité mixte de l'ISO et de l'IEC sur l'intelligence artificielle.

Waterstone
**LES CULTURES
D'ENTREPRISE
LES PLUS
ADMIRÉES**
DU CANADA
2020

140
taille de
l'effectif

81 %
taux d'engagement des employés

60,7 %
représentation féminine
dans l'effectif

Une équipe motivée et diversifiée

57,2 %
représentation féminine dans
l'équipe de direction (directeurs
et fonctions supérieures)

30,6 %
parmi les 121 employés qui ont
choisi de participer au sondage
de déclaration volontaire, 37 se
sont déclarés autochtones ou
membres d'une minorité visible



Table des matières

Le CCN en bref

Mot de la directrice générale et du président par intérim du Conseil

Agilité

Savoir s'adapter devant l'adversité

Flexibilité

Repenser les façons de faire

Compassion

Créer les conditions favorables au succès

3 Représenter le Canada à l'international

Activités et collaborations internationales

14

6

Le CCN, 50 ans plus tard

La normalisation au service de l'humanité

16

8

Reconnaître l'excellence dans la sphère normative

18

11

Livrables

19

13

La structure du CCN

26

Résultats financiers

29

Mot de la directrice générale et du président par intérim du Conseil

La normalisation étant au cœur de nos activités, il n’y a rien de surprenant à ce que nous ayons déterminé au début de la crise sanitaire qu’il nous faudrait, à nous aussi, une stratégie « normalisée » pour relever le défi. Dès le début de l’exercice 2020-2021, nous nous sommes engagés à faire preuve d’agilité et de flexibilité, et à prendre nos décisions en usant de compassion.

Reconnaissant notre capacité à être à la hauteur de ces principes – de même que l’utilité de la normalisation pour résoudre des problèmes complexes –, le gouvernement du Canada nous a sollicités tout au long de l’année à titre de partenaire stratégique dans son action visant à répondre aux besoins de la société canadienne en matière de santé, de sécurité et d’économie.

Nous avons su agir rapidement pour approvisionner durablement le pays en équipements de protection individuelle (ÉPI). Nous avons restructuré nos services d’accréditation afin que les entreprises canadiennes puissent continuer d’obtenir les certifications nécessaires pour exercer leurs activités et concurrencer sur le marché. Nous avons pris le tournant du numérique, un mode de travail qui influencera notre façon de faire des années durant. Malgré les grands bouleversements et les imprévus, nous avons atteint nos objectifs.

Notre capacité à assumer un rôle de conseiller fiable et d’intermédiaire désintéressé s’est avérée utile dans le travail d’harmonisation des identifiants numériques pour la population canadienne, et dans la deuxième série d’examen réglementaires ciblés du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Au cours de l’exercice écoulé, nous avons aussi mis au point des solutions pour le Défi 50-30 lancé par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), eu des discussions constructives avec des partenaires fédéraux tels que Santé Canada et Ressources naturelles Canada au sujet de leurs dossiers de normalisation, et échangé avec une multitude d’acteurs.

Rien de cela n’aurait été possible sans un effectif dévoué, innovant et capable de résoudre des problèmes complexes malgré un climat d’incertitude. Nous tenons donc à remercier toute l’équipe du CCN pour ses apports au cours de l’exercice. Le télétravail a instauré une solidarité insoupçonnée, nous a permis de mieux comprendre la vie et la réalité personnelles de nos collègues. Grâce aux compétences acquises et aux leçons tirées ensemble, nous sommes à même de continuer à réaliser nos objectifs en cette ère du numérique et du virtuel, qui semble partie pour durer.

Les membres des comités techniques, les organismes d’élaboration de normes et tous nos partenaires du milieu de la normalisation ont aussi joué un rôle crucial dans nos réalisations de 2020-2021. Tout au long de l’année, ils ont fait preuve d’enthousiasme et de persévérance, et nous leur en sommes reconnaissants. La normalisation ne relève pas d’une seule entité : c’est un système, un réseau, c’est l’union de toutes les personnes concernées qui constitue l’avenue la plus prometteuse pour le Canada et la population canadienne.



Un autre élément de l'importance de l'exercice 2020-2021 : il marquait le 50^e anniversaire du CCN. Ce fut une occasion de faire le bilan de notre parcours, et surtout, de préparer l'avenir. À cet égard, nous sommes résolus à proposer des solutions de normalisation pour aplanir les obstacles au commerce, créer des débouchés et aider les entreprises canadiennes à percer sur de nouveaux marchés, tout en protégeant la sûreté et les intérêts de la population.

La directrice générale,

Chantal Guay, ing., P. Eng., FCAE

Le président par intérim,

Colin Clark, ing., FICl

Savoir s'adapter devant l'adversité

Une réaction rapide à la crise sanitaire nationale

Au tout début de la pandémie de COVID-19, dès qu'il était évident que le pays risquait une pénurie d'équipements de protection individuelle (ÉPI), le CCN a mobilisé ses partenaires des administrations publiques et du milieu de la normalisation afin de créer un programme de certification national de masques équivalents aux N95. Cette réaction rapide et efficace a renforcé les capacités de première ligne du Canada et a permis aux fabricants du pays de commercialiser des produits vitaux sans perdre une minute.

L'Association canadienne de normalisation (Groupe CSA) avait besoin d'une extension de portée pour certifier des ÉPI fabriqués au Canada. Le CCN a donc accéléré les choses et, parallèlement, mobilisé les organismes d'élaboration de normes (OEN) pour créer une nouvelle norme nationale encadrant les ÉPI. À partir de là, Santé Canada a pu publier sans tarder des recommandations à l'intention des fabricants canadiens au sujet du nouveau processus de certification. Résultat : le Canada peut maintenant fabriquer et certifier ses propres ÉPI pour lutter contre cette pandémie, et d'éventuelles crises sanitaires.

De nouvelles normes de santé

La pandémie a mis au jour la nécessité d'instaurer de nouvelles normes nationales pour les établissements de soins de longue durée du pays. En collaboration avec l'Organisation de normes en santé (HSO) et le Groupe CSA, nous avons donc entamé la rédaction de deux normes : une sur la qualité du service, et une sur les bonnes pratiques sanitaires et la maîtrise des infections. Ensemble, ces nouvelles Normes nationales du Canada serviront à mieux protéger la santé et la sécurité des résidents de ces établissements.

La prévention est un volet essentiel de la stratégie de santé publique, et la normalisation peut y contribuer. À cet égard, le CCN a conclu l'année dernière un accord avec Santé Canada pour créer une nouvelle Norme nationale du Canada sur le renoncement au tabac, appuyant ainsi la volonté du gouvernement de réduire à moins de 5 % le taux de tabagisme des Canadiens et des Canadiennes d'ici 2035.

Le numérique au service de la population canadienne

La pandémie a souligné et accentué la dépendance de la population canadienne aux technologies numériques. Le gouvernement du Canada a donc estimé qu'il était encore plus urgent de créer des identifiants numériques harmonisés pour tous les habitants. Pour mettre en branle ce projet collaboratif réunissant les provinces et les territoires, le CCN a proposé une stratégie de résolution de problèmes impartiale et des outils de normalisation novateurs (accords d'atelier, spécifications techniques). Une fois instaurés, ces identifiants permettront de simplifier l'accès aux plateformes, aux programmes et aux services.

En parallèle, nous avons continué – de concert avec le Collectif canadien de normalisation en matière de gouvernance des données – à nous attaquer aux grandes questions de normalisation et de gouvernance des données. Une nouvelle feuille de route alignée sur la Charte canadienne du numérique sera publiée en 2021; elle fera état des principaux problèmes sur le plan de la gouvernance et des solutions pour combler les lacunes de normalisation.

Avec l'aide du Comité consultatif canadien sur le Règlement général sur la protection des données (CCC-RGPD), nous avons publié un document d'orientation pour présenter le Règlement aux organisations canadiennes et leur recommander des solutions de normalisation afin de les aider à s'y conformer et à se servir des normes pertinentes.

**Le CCN a réalisé
un score de
97 %
par rapport à ses
objectifs malgré la
situation mouvementée.**

Favoriser l'inclusion et l'égalité des sexes

Dans le cadre de son Défi 50-30, le gouvernement fédéral exhorte les organisations canadiennes à atteindre la parité entre les sexes (50 %) et une proportion considérable (30 %) des autres groupes sous-représentés au sein des conseils d'administration et des équipes de la haute direction. L'année dernière, nous avons commencé à préparer un document d'orientation pour normaliser le vocabulaire autour de cette action pour aider les entreprises à relever le défi et à savoir où elles se situent. Toujours dans ce domaine, notre rapport de recherche, *Quand la taille unique ne convient pas : pourquoi la question du genre est importante pour la normalisation*, a acquis une notoriété mondiale en montrant que les suppositions sexistes des normes se traduisent par des risques mortels. Nous avons par ailleurs continué à déployer notre stratégie quinquennale visant à améliorer l'équité des sexes au Canada et le recrutement de femmes au sein des comités techniques.

« En cette ère d'innovation qui casse les codes de tous les secteurs, les normes continuent de jouer un rôle névralgique dans le maintien de la sûreté et de l'efficacité des produits et équipements, garantissant ainsi la sûreté et la confiance des consommateurs. Il est donc primordial que toutes les personnes concernées – femmes et hommes – participent à l'élaboration et à la révision des normes. Si nous n'incluons pas tout le monde, nous négligeons un vivier de talents, nous n'avons qu'une partie des points de vue, et les normes risquent d'être considérées comme incomplètes. Le rôle moteur joué par le CCN en faveur de la normalisation non genrée est vital pour l'édification d'un monde plus rassembleur. »

Gurvinder Chopra, vice-président,
Normes et réglementation, Électro-Fédération Canada





606

clients des Services
d'accréditation, soit
5 % de plus que
l'année précédente

Conforter le rôle du Canada à la pointe de l'intelligence artificielle

L'année dernière, le CCN et ISDE ont amorcé un projet commun financé par le Centre d'innovation en matière de réglementation du Secrétariat du Conseil du Trésor visant l'application des évaluations de la conformité à l'intelligence artificielle (IA). Cette collaboration hors du commun réunissant autorités réglementaires, organismes d'évaluation de la conformité et développeurs d'IA jettera les bases d'un programme complet d'évaluation de la conformité en IA, le premier en son genre. Le CCN aide par ailleurs des experts canadiens à façonner l'avenir mondial de l'IA : il a mobilisé toutes ses forces vives afin que le Canada occupe deux rôles de direction autour de la rédaction de la toute première norme ISO/IEC sur les systèmes de gestion de l'IA (animateur du groupe de travail 1 en 2018, rédacteur en chef de projet en octobre 2020).

Flexibilité

Repenser les façons de faire

Le passage à l'accréditation à distance

Quand les consignes de distanciation et les restrictions de déplacement ont empêché les évaluations sur place et les rencontres avec les clients, le CCN a décliné ses services d'accréditation au numérique. Cette démarche a transformé ce qui s'annonçait comme une année de pertes pour le secteur de l'accréditation en une année marquée par une grande satisfaction de la clientèle, une augmentation de l'efficacité et des profits et un nouveau tremplin de croissance.

Même s'il y avait déjà des évaluations à distance et un certain encadrement à l'échelle internationale avant la pandémie, le passage généralisé au tout virtuel a exigé une planification tout à la fois rapide et minutieuse. Il fallait que les évaluateurs soient partants et que les technologies fassent leurs preuves pour le CCN comme pour les clients.

Pour opérer cette transition, notre équipe, pour compléter les investissements qu'elle avait réalisés dans les technologies collaboratives, a misé sur l'évaluation des risques, le soutien technique et l'élaboration d'une marche à suivre pour adapter les règles de mutualisation des données, dans une optique de qualité et de sécurité. Elle s'est également mise à offrir ses programmes de formation en ligne, d'abord sous forme de projet pilote, puis, rapidement, de façon permanente.

En fin de compte, les activités des Services d'accréditation ont montré que l'évaluation était, la plupart du temps, aussi efficace en ligne qu'elles l'étaient en personne : le taux de satisfaction de la clientèle tournait autour de 90 %, pas un seul client n'a ressenti le besoin de demander une suspension des frais de retard et nous avons élargi notre bassin de clients d'accréditation au fil des mois. Ces résultats orienteront à l'avenir nos prestations hybrides.

« Les rapports qu'entretient FM Approvals avec le CCN l'aident à accroître sa présence dans l'intérêt de ses clients en certification de produits canadiens, améliorent l'acceptation du marché pour les fabricants, et augmentent le nombre de produits de prévention des pertes matérielles qui respectent les normes les plus rigoureuses qui soient. L'aide continuellement apportée par le CCN, surtout pendant la pandémie, est exemplaire. »

Bob Lovell, vice-président,
Audits et assurance de la qualité, FM Approvals

Mobilisation virtuelle

Pour connaître les différents points de vue sur la vulnérabilité du Canada aux changements climatiques et orienter la prochaine phase des programmes infrastructurels et climatiques, nous avons prévu de vastes consultations, que nous avons menées en ligne dans leur intégralité. Nous avons ainsi pu faire remonter les commentaires de centaines de personnes partout au pays. Nous avons également réalisé des entrevues avec des intervenants clés, organisé des groupes de discussion, commandé l'examen des catalogues des OEN et une étude économique et élaboré un cadre, éclairé par des recherches, pour hiérarchiser les risques.

Le passage au numérique nous a aidés à entretenir des rapports dynamiques avec nos partenaires nationaux et internationaux l'année dernière. Nous avons mis à profit les acquis de la formation sur l'« excellence virtuelle » à laquelle notre équipe avait participé l'année antérieure. Nous avons aussi mené des collaborations virtuelles des comités techniques et des OEN pour poursuivre l'élaboration des Normes nationales du Canada. Nous avons appliqué les pratiques exemplaires du milieu afin de fournir aux experts techniques et aux OEN les ressources et l'aide nécessaires pour participer aux activités de création des normes en ligne. Enfin, nous avons consulté notre réseau d'experts et adopté une démarche d'amélioration continue à l'égard des outils, canaux, pôles de collaboration, bulletin, méthodes de recrutement, et plus encore.



95 %
portion des employés du
CCN ayant répondu par
l'affirmative à la question :
« le CCN se soucie de mon
bien-être pendant cette
période difficile [pandémie]. »

Source : Deuxième sondage éclair
du CCN, novembre 2020

La culture : un avantage concurrentiel

La culture d'une organisation, c'est l'alliance entre son intention et les valeurs de ses employés. Dans une année difficile comme 2020-2021, la culture a joué un rôle particulièrement important pour l'efficacité, la productivité et l'esprit d'équipe. Et sur ce plan, le CCN a eu le plaisir de figurer au palmarès des cultures d'entreprise les plus admirées au Canada en 2020, selon Waterstone Human Capital.

Créer les conditions favorables au succès

Nouer des solidarités

La pandémie de COVID-19 a transformé les vies professionnelles et personnelles du monde entier. Conscient des répercussions pour ses partenaires, ses clients et son personnel, le CCN a décidé d'adopter un mode d'action empreint de compassion, fondé sur la bienveillance et l'empathie. Cette ligne de conduite a facilité sa traversée de cette période difficile et ses employés ont pu réaliser leurs objectifs, voire les dépasser.

Pour savoir comment se portaient ses employés, le CCN a diffusé un sondage éclair en avril et en novembre. Quand il a constaté que certains d'entre eux n'avaient pas l'équipement adapté, il a prévu des fonds pour que leur espace de travail à domicile soit plus ergonomique et plus productif. Quand il s'est aperçu que certains employés se sentaient fatigués et surmenés, il a revu ses objectifs de l'année. Dans bien des cas (notamment celui de la planification de la relève de l'équipe des RH), les objectifs initiaux ont fini par être remplis. Dans le deuxième sondage, 95 % des employés ont estimé que le CCN et leur gestionnaire se souciaient de leur bien-être, ce qui montre que les démarches entreprises pour offrir un environnement favorable portaient leurs fruits.

En 2020-2021, la pandémie a fait de la santé mentale une priorité dans presque tous les secteurs de l'économie. Pour alléger le stress vécu par les employés, nous leur avons permis d'adapter leur horaire pour qu'ils puissent concilier activité professionnelle et vie personnelle pour ainsi obtenir des résultats à leur façon. Nous avons notamment veillé à ce que les groupes sous-représentés soient bien pris en compte, par exemple en intégrant l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) dans notre stratégie de retour au travail.

Répondre à de vrais besoins

Nous avons fait preuve de compassion dans nos interactions avec les partenaires et intervenants en reconnaissant les pressions qu'ils subissaient, en visant une « productivité tout en patience » dans les projets et travaux menés avec les experts techniques, et en suspendant les frais de retard pour les clients des services d'accréditation. Dans le cadre de notre riposte au début de la pandémie, nous avons mis en accès libre certaines normes pour aider les entreprises touchées. Les Normes nationales du Canada sur les soins de longue durée, élaborées conjointement avec la HSO et le Groupe CSA, seront également gratuites.

« Nous avons beaucoup apprécié l'appui global du gouvernement fédéral l'année dernière, ainsi que les normes mises en accès libre par le CCN. Ces démarches nous ont permis de continuer à proposer produits et prestations de qualité à nos clients. »

John Mannarino, président,
Mannarino Systems & Software, Inc.

Représenter le Canada à l'international

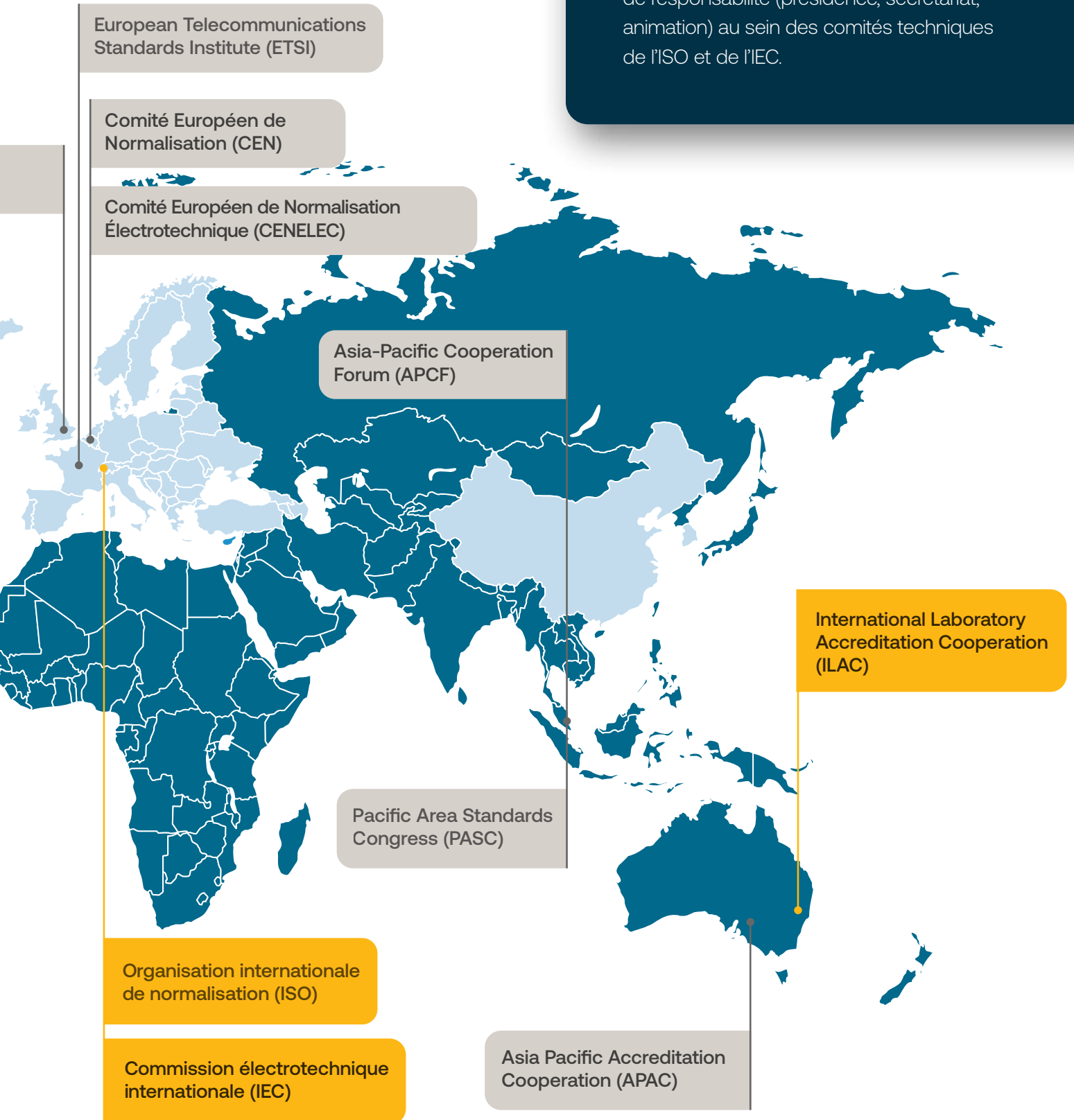
Activités et collaborations internationales

Il est essentiel que le CCN siège à des organismes de normalisation régionaux et internationaux et y tienne un rôle de premier plan. C'est ainsi qu'il atteindra son objectif stratégique : devenir un chef de file mondial de la normalisation et de l'accréditation. Le mandat du CCN consiste notamment à encourager une normalisation efficace et efficiente afin de faire progresser l'économie nationale, faciliter le commerce international et développer la coopération internationale. Pour ce faire, il doit conclure des ententes de coopération avec des organismes étrangers.



Note : La carte indique le siège, le secrétariat ou le bureau principal des organisations de normalisation.

Le Canada occupe **207** postes de responsabilité (présidence, secrétariat, animation) au sein des comités techniques de l'ISO et de l'IEC.

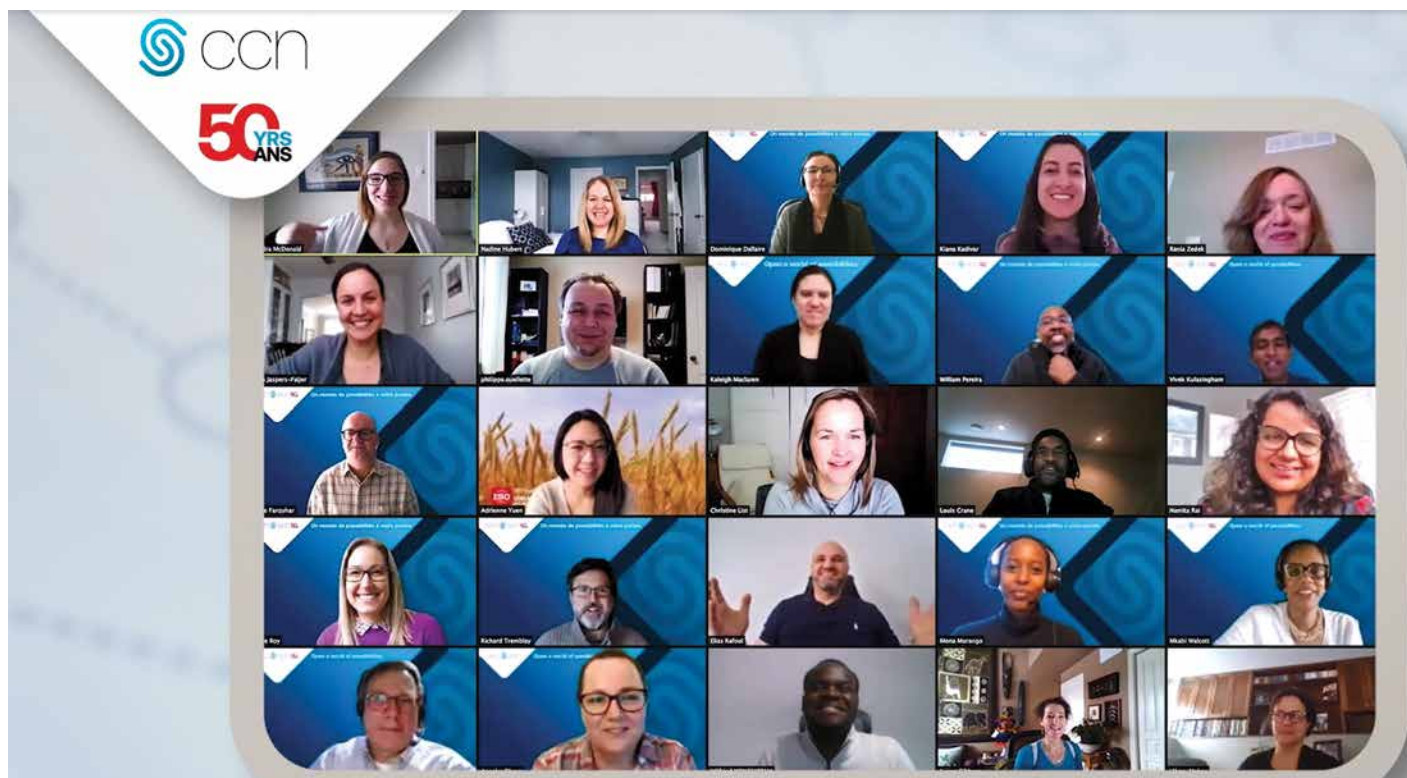


Le CCN, 50 ans plus tard

La normalisation au service de l'humanité

Fondé en 1970 pour promouvoir une normalisation efficace et efficiente au Canada, le CCN représente le pays auprès de la normalisation et de l'accréditation nationales et internationales, où il continue de favoriser la santé, le bien-être et la prospérité économique de la population canadienne.

Pour marquer son 50^e anniversaire, le CCN a créé en 2020 un site Web dynamique contenant des témoignages sur l'influence qu'exerce l'organisme par l'intermédiaire de ses employés, de ses partenaires et de son action dans le secteur mondial de la normalisation. Le site présente le rôle de la normalisation dans notre quotidien, aujourd'hui et demain. Commerce international, confidentialité des données, équité des sexes, fuseaux horaires... la normalisation est partout, et le CCN continuera d'en être un fier défenseur pendant encore bien des années.



Chronologie

Pour découvrir l'apport du CCN au Canada et connaître la suite des choses, rendez-vous sur le microsite consacré à ce 50^e anniversaire : <https://scc50ccn.ca/fr/>.

1970

La Loi sur le Conseil canadien des normes officialise la création du CCN.

1972

Le Canada décroche son premier siège au Conseil de l'Organisation internationale de normalisation.

1980

Le CCN accrédite le premier organisme de certification du Canada.

1988

Roy A. Phillips devient le premier Canadien élu à la présidence de l'ISO.

2018

Chantal Guay, ing., P.Eng., est nommée directrice générale du CCN. C'est la première fois qu'une femme occupe ce poste.

2020

Le CCN publie le premier rapport au monde sur l'équité des sexes : *Quand la taille unique ne convient pas.*

Un nouvel habillage pour entamer le prochain demi-siècle

Le CCN a beaucoup évolué au fil des ans. En vue des 50 prochaines années, avec une conviction renouvelée à l'égard de l'utilité de la normalisation dans toutes les facettes de la vie canadienne, nous avons renouvelé notre identité visuelle en 2020 avec un nouveau logo et une nouvelle signature : un monde de possibilités à votre portée.

Reconnaître l'excellence dans la sphère normative



Tous les deux ans, le CCN met à l'honneur le dévouement d'individus, d'organismes et de comités inspirants qui participent au réseau national de normalisation du Canada. L'édition 2020 des prix coïncide avec le 50^e anniversaire du CCN, qui, depuis ses débuts, fait valoir les intérêts canadiens dans la normalisation et l'accréditation mondiales.

Prix Hugh-Krentz : Alfred (Fred) Leber

Président de plusieurs comités internationaux, Fred a contribué à l'harmonisation des normes de protection incendie canadiennes et étatsuniennes ainsi qu'à la réduction du coût des équipements partout en Amérique du Nord. Son parcours lui a mérité le Prix Hugh-Krentz, qui reconnaît les contributions et le leadership exceptionnels d'un individu auprès du réseau de normalisation canadien.

Prix de dévouement décerné aux entreprises : Réseau Normalisation et Francophonie (RNF)

Le volet Femmes, jeunes et normalisation de l'action du RNF aide des femmes et des jeunes innovateurs à mutualiser les pratiques optimales et à intégrer les normes aux plans d'affaires dans la Francophonie. Les démarches du RNF lui ont valu le Prix de dévouement décerné aux entreprises, qui récompense les contributions d'un groupe ou d'un organisme aux travaux normatifs nationaux ou internationaux.

Prix d'excellence décerné à un comité : CAN/BNQ 9700-800 – Entreprise en santé

La Norme nationale du Canada BNQ 9700-800 Entreprise en santé, publiée en 2020, fait rayonner, auprès des employeurs et des effectifs, l'importance de favoriser la santé et le bien-être de la population active canadienne. Le comité responsable de la norme a reçu le Prix d'excellence décerné à un comité pour ses démarches au sein du réseau national de normalisation canadien.


Prix Jeune chef de file : Gillian Wintonic


La passion de Gillian pour faire de la normalisation un levier de sûreté publique l'a menée à impulser la rédaction de normes UL et de normes ULC pour encadrer la sûreté du secteur d'hydrocarbures, des services publics électriques et de la durabilité écologique. Pour ces démarches et son action pour inciter la participation de jeunes femmes dans la normalisation, elle se voit décerner le Prix Jeune chef de file, qui met à l'honneur des participants actifs du réseau de normalisation ayant moins de 40 ans.

Prix McMahon décerné pour services dévoués : Christine Geraghty











Depuis qu'elle a intégré le CCN il y a 20 ans, Christine propose un accompagnement excellent et des conseils fiables aux présidents et aux membres des grands comités techniques internationaux. Sa motivation, son dévouement et ses connaissances approfondies des politiques et des procédures font rayonner les priorités canadiennes à l'international. Son long parcours au CCN lui a mérité le Prix McMahon décerné pour services dévoués, qui reconnaît les contributions remarquables d'un membre du personnel du CCN à la normalisation.

Livrables

| N° | Livrable – exercice 2020-2021 | Objectif | Situation au 31 mars 2021 | Priorité stratégique |
|----|---|--|--|---|
| 1 | Plan de riposte à la COVID-19 – interne | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> • Solide système de planification, de surveillance et de reddition de comptes, ainsi qu'un excellent plan de continuité des activités. • Passage rapide et réussi aux services à distance, sans nuire outre mesure aux activités. • Élaboration d'une stratégie sur la flexibilité au travail et d'un plan de retour au bureau en toute sécurité. • Depuis le début de la pandémie, nombreuses communications internes sur la santé psychologique et les outils et ressources disponibles. | EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE  |
| 2 | Plan de riposte à la COVID-19 – externe | DÉPASSÉ  | <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une proposition montrant la contribution possible de la normalisation à la relance de l'économie canadienne. • Présentation de quatre exposés de haut niveau sur le rôle du secteur de la normalisation et du CCN dans la lutte contre la COVID-19 et la reprise. • Intégration de la question des soins de longue durée dans les plans de reprise nationaux, le discours du Trône de 2020 et l'Énoncé économique de l'automne. • Offre d'outils et de ressources de normalisation pour les ÉPI, la gestion de crise et la continuité des activités; tous les OEN accrédités par le CCN continuent d'offrir sans frais des normes concernant la COVID-19; le CCN continue de coordonner les travaux en vue de futures normes sur les ÉPI et les soins de longue durée, entre autres en participant au comité interministériel du Secrétariat du Conseil du Trésor. • Révision et adaptation des processus pour accélérer l'extension de portée des laboratoires accrédités et des organismes de certification. | LEADERSHIP CANADIEN  |
| 3 | Représentation des intérêts canadiens sur la scène internationale | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> • Participation continue de la DG à l'élaboration d'un programme des jeunes professionnels et sondage auprès des groupes de travail d'utilisateurs finaux. • Participation de la DG au groupe de travail sur le plan de mise en œuvre de la stratégie 2030 et le cadre de mesure de l'ISO, et approbation du plan et du cadre par le Conseil de l'ISO. • Représentation du Canada par la DG aux Comités permanents du Conseil sur la surveillance de l'ISO et sur les normes ISO SMART. • Échanges organisés par la DG avec l'ISO, l'IEC, l'Union internationale des télécommunications (UIT) et le comité de direction du Pacific Area Standards Congress (PASC) au sujet de la mise en œuvre du plan stratégique 2021-2025 du PASC. | LEADERSHIP CANADIEN  |





| N° | Livrable – exercice 2020-2021 | Objectif | Situation au 31 mars 2021 | Priorité stratégique |
|----|---|--|---|---|
| 4 | Reconnaissance de l'importance du réseau de normalisation | DÉPASSÉ  | <ul style="list-style-type: none"> • Échanges sur le rapport <i>Surveillance des normes dans la réglementation</i>. • Contribution à l'initiative d'ISDE sur la confiance numérique. • Collaboration avec le Groupe CSA, la HSO et les ministres de la Santé et des Aînés sur le rôle du système de normalisation dans les soins de longue durée. • Collaboration étroite avec ISDE et le cabinet du ministre pour la mise en œuvre du Défi 50-30. • Participation aux tables d'examen réglementaire à titre de membre. • Élaboration d'une proposition avec Santé Canada pour appliquer des normes à la vérification des identifiants en ligne. • Proposition de programmes arrimés aux priorités d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et d'Infrastructure Canada. • Collaboration dans le cadre des Tables sectorielles de stratégies économiques et participation à des échanges continus avec le Conseil sur la stratégie industrielle. • Aide apportée à ISDE en utilisant la normalisation pour régler les problèmes liés aux identifiants numériques, en collaboration avec les provinces et les territoires. | EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE  |
| 5 | Maintien de la santé et de la motivation des employés malgré la COVID-19 | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'anxiété des employés pour faciliter leur travail. • Échos positifs des employés concernant la manière dont le CCN a géré la pandémie. • Accueil favorable des communications sur les outils et ressources d'aide psychologique. | EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE  |
| 6 | Déploiement et amélioration de la stratégie de gestion des talents | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied d'un comité de six membres sur la diversité et l'inclusion et création d'un plan de travail pour revoir les politiques et les processus concernant la diversité. • Soumission du rapport annuel sur la diversité à Emploi et Développement social Canada. | EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE  |
| 7 | Plans de relève et d'apprentissage pour les postes de gestion non essentiels | DÉPASSÉ  | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de plans de relève et d'apprentissage pour 50 % des postes de gestion non essentiels. | EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE  |
| 8 | Stratégies de normalisation pour favoriser la compétitivité du Canada en matière d'innovation | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de 15 stratégies d'innovation et de 10 stratégies de propriété intellectuelle, soit un total de 25. | INNOVATION  |

| N° | Livrable – exercice 2020-2021 | Objectif | Situation au 31 mars 2021 | Priorité stratégique |
|----|--|--|--|--|
| 9 | Création d'emplois, accès au marché (national ou international) ou génération de revenus pour les entreprises novatrices canadiennes | PAS ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> 53 % des répondants disent avoir constaté une hausse des revenus, des exportations ou du nombre d'emplois, soit 6 % de moins que l'objectif visé. 87,5 % des répondants se disent satisfaits ou extrêmement satisfaits des services du CCN. 93,8 % des répondants recommanderaient à d'autres organisations de collaborer avec le CCN. | INNOVATION  |
| 10 | Programme de certification en cybersécurité | DÉPASSÉ  | <ul style="list-style-type: none"> Quatre organismes de certification ont été reconnus dans le cadre du programme CyberSécuritaire Canada, et sont en voie d'obtenir l'accréditation complète selon ISO/IEC 17021-1:2015. Quatre organismes ont fait une demande d'accréditation ISO/IEC 17021-1:2015. | INNOVATION  |
| 11 | Feuille de route pour le Collectif canadien de normalisation en matière de gouvernance des données | PAS ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> Préparation d'une feuille de route pour le Collectif canadien de normalisation en matière de gouvernance des données; recensement des perspectives de rédaction de normes; la publication de la feuille de route et du rapport est prévue au premier trimestre de l'exercice 2021-2022. | INNOVATION  |
| 12 | Augmentation de la participation des jeunes professionnels aux comités | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> Par rapport à l'année précédente, augmentation de 1,8 % de la participation des jeunes professionnels aux comités internationaux en tant qu'experts techniques. | LEADERSHIP CANADIEN  |
| 13 | Mobilisation ciblée du milieu universitaire pour favoriser l'application des normes internationales | DÉPASSÉ  | <ul style="list-style-type: none"> Mobilisation ayant entraîné une augmentation de 63 % de l'application des normes internationales utilisées par les universitaires qui ont conclu des accords avec le CCN. | LEADERSHIP CANADIEN  |
| 14 | Sondage de satisfaction sur le plan d'action des experts canadiens | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> Approbation du plan d'action par le Comité de la haute direction du CCN en avril 2020; la mise en œuvre du plan est en cours. | LEADERSHIP CANADIEN  |
| 15 | Taux de participation au scrutin des comités techniques internationaux | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> Maintien à 100 % du taux de participation au scrutin des comités techniques internationaux. | LEADERSHIP CANADIEN  |

| N° | Livrable – exercice 2020-2021 | Objectif | Situation au 31 mars 2021 | Priorité stratégique |
|----|---|--|--|--|
| 16 | Élaboration d'une stratégie de normalisation nationale | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une stratégie autour de la rédaction de normes internationales. Mise sur pied d'un comité directeur interservice. | LEADERSHIP CANADIEN  |
| 17 | Entente de conciliation avec la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> Poursuite des négociations amorcées à l'automne 2020 sur l'entente de conciliation concernant les monteurs d'installations au gaz. | LEADERSHIP CANADIEN  |
| 18 | Sondage de satisfaction de la clientèle sur la mise en œuvre du plan d'action concernant les services d'accréditation | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du plan d'action et confirmation des échos positifs chez les clients. | LEADERSHIP CANADIEN  |
| 19 | Paramètres de disponibilité des normes citées dans les textes de loi | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> Démarches en cours avec ISDE, le Secrétariat du Conseil du Trésor, le ministère de la Justice et le groupe de travail du Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN) pour établir les paramètres de disponibilité des normes citées dans les textes de loi. Soumission à ISDE d'une proposition sur l'accessibilité des normes; obtention de la signature du Ministère. | LEADERSHIP CANADIEN  |
| 20 | Proposition et rapport <i>Les normes à l'œuvre : pérenniser la résilience climatique</i> | DÉPASSÉ  | <ul style="list-style-type: none"> Soumission de deux propositions pour prolonger et élargir le programme de normes favorisant la résilience des infrastructures (adaptation) et le programme d'infrastructures vertes et sobres en carbone (atténuation) du CCN. Publication du rapport de consultation le 31 mars 2021. | LEADERSHIP CANADIEN  |

| N° | Livrable – exercice 2020-2021 | Objectif | Situation au 31 mars 2021 | Priorité stratégique |
|----|---|--|---|--|
| 21 | Communication avec les unités scientifiques d'ECCC et de RNCAN pour les renseigner sur le comité technique ISO/TC 207; point de référence | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> • Concertation continue avec les unités scientifiques d'ECCC et de Ressources naturelles Canada (RNCAN); échanges supplémentaires pour définir les liens entre le travail du comité technique ISO/TC 207 et les priorités ministérielles pour le prochain exercice. • Communication avec le sous-ministre de RNCAN pour le renseigner sur la base de données du projet Surveillance des normes dans la réglementation (SNR), les programmes du CCN et les normes ISO. • Communication avec le sous-ministre adjoint d'ECCC pour le renseigner sur le travail de normalisation du CCN, dont les travaux du comité technique ISO/TC 207 et du sous-comité SC 7 et les domaines où ECCC pourrait intervenir davantage pour contribuer au travail des comités. • Communication avec les unités techniques et scientifiques d'ECCC et de RNCAN à différents moments de l'année pour les renseigner sur le travail du comité technique ISO/TC 207 et la manière dont le CCN peut favoriser la participation des ministères pour faire valoir leurs objectifs stratégiques et réglementaires. • Établissement d'un lien entre le catalogue du comité technique ISO/TC 207 et la base de données du projet SNR; établissement d'un point de référence afin de faciliter la détermination des objectifs pour l'exercice 2021-2022. | LEADERSHIP CANADIEN  |
| 22 | Stratégies de normalisation pour favoriser la résilience des infrastructures canadiennes face aux changements climatiques | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> • Trois stratégies en cours d'élaboration : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Document d'orientation <i>Comprendre l'information sur les changements climatiques pour élaborer des normes</i> (WSP et ICLEI – Local Governments for Sustainability); ▶ Document d'orientation sur la veille climatique dans les collectivités autochtones (Scout Engineering & Consulting Ltd. et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada); ▶ Norme nationale du Canada sur le captage et l'infiltration dans les nouveaux réseaux d'égouts. • Les objectifs seront dépassés d'ici la fin du programme, puisqu'il y aura 43 stratégies de normalisation, alors que l'objectif était de 36 (déployées ou en cours d'élaboration). | LEADERSHIP CANADIEN  |
| 23 | Programme en matière d'infrastructures canadiennes – Phase 1 Référence et méthodologie pour l'application des stratégies de normalisation | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une référence et d'une méthodologie relevant du cadre de gestion du rendement (CGR) pour mesurer l'application des stratégies de normalisation du Programme en matière d'infrastructures. | LEADERSHIP CANADIEN  |
| 24 | Plan d'action en réponse au sondage sur l'engagement des employés | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'un plan d'action pour répondre aux trois principaux points qui ressortent du sondage sur l'engagement des employés : communications sur la vision du CCN, innovation et rémunération. | LEADERSHIP CANADIEN  |

| N° | Livrable – exercice 2020-2021 | Objectif | Situation au 31 mars 2021 | Priorité stratégique |
|----|---|--|--|---|
| 25 | Plan stratégique de gestion des talents | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> Présentation du plan stratégique de gestion des talents (terminé) au comité de gouvernance. | EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE  |
| 26 | Conception de l'architecture d'entreprise | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> Obtention d'un taux de conformité de 18 % à la nouvelle architecture d'entreprise conçue pour renforcer les liens entre les solutions technologiques et les besoins opérationnels du CCN. | EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE  |
| 27 | Analyse des lacunes dans la conformité à la norme ISO 9001:2015 | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une analyse des lacunes dans la conformité à la norme ISO 9001:2015 (Systèmes de management de la qualité), et résolution des lacunes en cours. | EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE  |
| 28 | Plan stratégique de TI, politique de surveillance de l'accès aux systèmes, stratégie de cybersécurité | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> Approbation de la stratégie de cybersécurité pour 2021-2025. Installation d'un pare-feu pour les applications Web. Réalisation terminée ou en cours des activités 2020-2021 recensées dans le plan stratégique de la TI (2020-2021 – 2024-2025), dont la feuille de route et l'architecture d'entreprise, la gestion des versions et la migration des services de courriel dans le nuage. Élaboration en cours d'une stratégie d'architecture des données ou de gestion de l'information pour orienter les questions de gouvernance et de veille stratégique. | EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE  |
| 29 | Disponibilité d'un personnel d'évaluation qualifié | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> Quatre évaluateurs (membres du personnel) ont obtenu les titres de compétence requis du programme d'accréditation des organismes d'inspection (PAOI), du programme d'accréditation des organismes de certification (PAOC), du Programme d'accréditation des laboratoires (PAL) et du programme d'accréditation des fournisseurs d'essais d'aptitude. Deux évaluateurs sous contrat ont obtenu les titres de compétence requis du PAOI et du PAOC. | LEADERSHIP CANADIEN  |
| 30 | Conformité à la <i>Loi sur les langues officielles</i> | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une analyse visant à repérer les lacunes concernant les obligations imposées au CCN par la <i>Loi sur les langues officielles</i>. Réalisation d'un profil linguistique pour toutes les directions et préparation de mesures (dont certaines sont déjà déployées) afin de corriger les problèmes. | EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE  |

| N° | Livrable – exercice 2020-2021 | Objectif | Situation au 31 mars 2021 | Priorité stratégique |
|----|--|---|--|---|
| 31 | Modèle de financement viable | ATTEINT  | <ul style="list-style-type: none"> Élaboration et mise en œuvre d'un nouveau modèle de financement pour l'après-pandémie. | LEADERSHIP CANADIEN  |
| 32 | Stratégie concernant les intervenants, intensification de la recherche sur la valeur de la normalisation | ATTEINT+  | <ul style="list-style-type: none"> Application des valeurs que sont la flexibilité, l'agilité et la compassion à toutes les démarches de collaboration. Stratégie de mobilisation des intervenants ciblée pour optimiser les résultats dans le contexte pandémique. Poursuite de la mobilisation des intervenants tout en leur offrant la latitude nécessaire selon l'évolution de leurs besoins. Élaboration d'un plan d'action pour déployer le portrait des intervenants du CCN et son cadre relationnel sous forme de stratégie de mobilisation. Préparation d'un projet pilote de mobilisation des acteurs fédéraux. Embauche d'une personne experte-conseil pour schématiser le processus de mobilisation des intervenants avec la méthodologie allégée ou agile; cartographie du personnel qui intervient auprès des contacts fédéraux; analyse rétrospective des outils de gestion des relations avec la clientèle utilisés par le passé. Réalisation des activités suivantes concernant les recherches sur la valeur de la normalisation : <ul style="list-style-type: none"> Signature d'un contrat de recherche (en cours) sur les répercussions économiques de l'harmonisation du Code canadien de l'électricité; Publication et promotion d'un rapport sur le lien entre la normalisation et les décès accidentels chez les hommes et les femmes; transmission de ce rapport à l'Organisation mondiale du commerce, à l'ISO, à l'IEC, au PASC, au groupe stratégique consultatif mixte ISO/IEC sur les normes tenant compte des questions de genre, aux acteurs de l'initiative de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur les normes tenant compte des questions de genre et à la British Standards Institution; Publication et présentation au conseil d'administration d'une ressource sur la valeur de la normalisation pour l'économie canadienne. | EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE  |

La structure du CCN

Les branches opérationnelles

Stratégie et engagement des intervenants

Anime l'élaboration de stratégies normatives qui facilitent l'atteinte des grands objectifs du CCN et des intervenants et éclaire les politiques concernant les normes des pouvoirs publics fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux.

Normes et relations internationales

Facilite la participation canadienne aux travaux normatifs de l'Organisation internationale de normalisation et de la Commission électrotechnique internationale, encadre les démarches normatives canadiennes, fait valoir les intérêts du pays au sein d'organismes de normalisation régionale.

Services d'accréditation

Délivre des accréditations à des organismes d'évaluation de la conformité (laboratoires d'essais, certificateurs de produits) pour attester leur respect de normes reconnues à l'international; propose des formations sur ces normes pour faire rayonner les accréditations.

Ressources humaines

S'occupe de la gestion des talents, du recrutement, de la rémunération et des avantages sociaux des employés.

Services généraux

Soutient le fonctionnement de l'organisme par des services de planification stratégique et générale, de gestion et de contrôles financiers, de gestion des risques, de technologies de l'information, de protection de la confidentialité, de sécurité et d'approvisionnement.

Bureau de la directrice générale

Encadre et coordonne les activités, les démarches juridiques et les communications du CCN pour arrimer l'action de toutes les équipes aux objectifs stratégiques, avec à la clé décisions éclairées et progrès concrets.

La haute direction



Chantal Guay,
ing., P.Eng., FACG,
directrice générale



Dominique Dallaire,
dirigeante principale,
Ressources humaines

Greg Fyfe,
vice-président,
Service généraux et chef
de la direction financière



Elias Rafoul,
vice-président,
Services d'accréditation



Richard Tremblay,
vice-président,
Stratégie et engagement
des intervenants



Mkabi O. Walcott,
vice-présidente,
Normes et relations
internationales



Annie Roy,
directrice principale,
Communications



Christine List,
secrétaire générale et
conseillère juridique



Le conseil d'administration

Le conseil d'administration du CCN relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie. Il est formé d'un maximum de 13 membres, dont 10 sont nommés par le gouvernement fédéral. Les trois autres postes sont affectés aux présidents ou aux vice-présidents des comités statutaires établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Les membres du conseil d'administration, qui représentent les intérêts de divers secteurs, mettent à contribution les connaissances et l'expérience nécessaires pour accompagner la haute direction dans l'exécution du mandat du CCN.

Le conseil d'administration est chargé de l'encadrement global du CCN, demande des comptes à la haute direction concernant l'exécution du mandat du CCN et l'atteinte des objectifs de l'organisme et s'assure que les grands risques sont bien cernés et atténués. Il encadre l'orientation stratégique du CCN et assure l'harmonisation avec les priorités du gouvernement du Canada.



Colin Clark, chef de la direction d'ingénierie, Brookfield Renewable, président par intérim du conseil d'administration



Tom Bursey, vice-président et directeur financier, Conseil des académies canadiennes, président du Comité de vérification



Kathy Milsom, administratrice d'entreprise, présidente par intérim du Comité de régulation de la société



Mary Cianchetti, présidente, Normes, Groupe CSA, et présidente du Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes du CCN



Paul Pierlot, gestionnaire principal, Initiatives de compétitivité, gouvernement du Manitoba et vice-président du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT)



Mike Burns, ancien sous-ministre adjoint, Gestion d'actifs, ministère de l'Infrastructure, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest



François Coallier, professeur, Département de génie logiciel et des TI, École de technologie supérieure



Jeff Dolan, directeur principal, Sécurité technique, gouvernement de la Nouvelle-Écosse et vice-président du Comité consultatif des provinces et territoires du CCN



Zakiah Kassam, directrice d'Airvironnement Canada



Glenda Reid, ancienne directrice générale du St. Patrick's Mercy Home



Brent Schacter, professeur, Département de médecine interne, Université du Manitoba



Tayt Winnitoy, vice-président exécutif, Consumer Protection BC

Résultats financiers

Tout au long de l'exercice 2020-2021, le CCN a allié résilience et pratiques de gestion financière solides pour optimiser l'utilisation des ressources. Le CCN a été rapide et décisif dans sa réponse à la pandémie causée par la COVID-19 ; il a développé des méthodes de travail alternatives et des outils modernisés pour permettre une collaboration et des réunions virtuelles. Les pronostics financiers annuels se sont articulés autour de différents scénarios hypothétiques pour accélérer les adaptations aux défis de la pandémie. Exemple : le CCN a investi des économies, dont celles entraînées par les restrictions de déplacement, dans de nouvelles ressources matérielles et humaines. Il a aussi, en début d'exercice, réévalué ses objectifs et les a ajustés au fur et à mesure pour assurer des progrès concrets.

En 2020-2021, le total des recettes du CCN (autre que le financement public) s'est chiffré à 9,3 M\$, 1,5 M\$ (14%) de moins par rapport aux 10,8 M\$ comptabilisés en 2019-2020. Ce phénomène est essentiellement imputable à la crise sanitaire et aux restrictions de déplacement, qui ont entraîné une diminution des recettes d'évaluation de 1,1 M\$ et une diminution des contributions au soutien aux délégués de 0,3 M\$. Mentionnons que les frais de déplacement sont recouvrables et n'ont pas changé l'équilibre des comptes. De plus, les autres recettes ont diminué de 0,2 M\$ tandis que les redevances tirées de la vente de normes ont augmenté de 0,1 M\$. Le total des produits d'exploitation pour l'exercice 2020-2021, sans compter les financements publics, s'est élevé à 9,3 M\$, montant inférieur de 3,0 M\$ par rapport aux 12,3 M\$ prévus. Cet écart est attribuable à la diminution des recettes tirées des évaluations accréditantes (2,0 M\$), des autres recettes et des recettes tirées des services d'innovation (0,6 M\$), et des contributions au soutien aux délégués (0,4 M\$).

Les recettes tirées des droits des Services d'accréditation se sont élevées à 6,6 M\$, une somme inférieure de 1,1 M\$ (14%) de moins par rapport aux recettes de 7,7 M\$ perçues en 2019-2020 et inférieure de 2,0 M\$ (23 %) à celle inscrite dans les prévisions 2020-2021. Ce manque à gagner est surtout attribuable aux restrictions de déplacements imposées à cause de la crise sanitaire. Les Services d'accréditation ont dû reprogrammer bon nombre des évaluations planifiées au cours de l'exercice et n'ont ménagé aucun effort pour effectuer à distance les évaluations qui devaient avoir lieu pendant l'année. Une analyse avait suggéré que le CCN ne serait probablement capable de dématérialiser qu'environ 30 % des évaluations au premier trimestre, mais grâce au recours à des outils de collaboration bonifiés et à des concertations serrées avec leur bassin d'évaluateurs indépendants, les Services d'accréditation ont pu réaliser 97 % des activités d'évaluation initialement programmées. L'effet du manque à gagner sur l'excédent budgétaire du CCN a été atténué par la diminution des dépenses liées aux démarches d'accréditation, plus particulièrement par la diminution des frais de déplacement recouvrables. Somme toute, les Services d'accréditation ont dépassé les objectifs financiers révisés de l'exercice.

Les redevances tirées de la vente de normes ont totalisé 1,7 M\$, une augmentation de 0,1 M\$ (6 %) par rapport aux 1,6 M\$ enregistrés à l'exercice précédent. Elles sont aussi 0,1 M\$ (6 %) en dessous du plan de 1,8 M\$ pour le présent exercice. Ces recettes sont appelées à fluctuer selon les changements dans les normes et l'activité économique globale. Le volume des ventes, compte tenu de la crise sanitaire et des perturbations économiques qui en découlent, a dépassé les attentes.

Le programme de soutien aux délégués a connu un ralentissement considérable en 2020-2021. Vu la restriction des déplacements des membres de comité technique, les contributions au soutien aux délégués se sont élevées à moins de mille dollars, une diminution de 0,3 M\$ par rapport à l'exercice 2019-2020 et de 0,4 M\$ par rapport aux prévisions budgétaires. S'adaptant au contexte pandémique, les comités techniques ont dématérialisé leurs activités, d'où la forte baisse des frais de réunion prévus. Ces démarches ont rejailli sur le programme : les contributions (produits) et les dépenses ont été presque nulles cet exercice. Grâce à son dispositif de pronostic, le CCN a pu réinvestir presque 1, M\$ des économies nettes du programme pour renforcer ses capacités, recruter de nouveaux employés, améliorer les ressources matérielles et approfondir les collaborations avec des organismes de normalisation internationale.

Les recettes tirées des services d'innovation ont totalisé 0,6 M\$ et ont ainsi égalé celles perçues l'exercice dernier et dépassé de 0,1 M\$ les prévisions. Cette hausse est attribuable aux recettes tirées de différents chantiers que le CCN a commencé à ouvrir en 2020-2021. Au cours de l'exercice, le CCN a continué d'explorer des possibilités de diversifier ses sources de financement en mettant à profit son expertise dans le domaine de la normalisation.

Les recettes provenant d'autres sources ont totalisé 0,3 M\$, soit 0,2 M\$ (40 %) de moins que celles enregistrées (0,5 M\$) à l'exercice précédent. L'exercice dernier, le CCN a reçu un financement inattendu de 0,3 M\$ de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), qui redistribuait son excédent accumulé. Ce phénomène ne s'est pas répété en 2020-2021. Les autres recettes ont totalisé 0,3 M\$ en 2020-2021, ce qui représente un écart de 0,4 M\$ ou de 57 % par rapport au 0,7 M\$ prévu dans le budget. Cette variation est imputable en partie à la redistribution de l'excédent accumulé de l'ISO (0,3 M\$), qui ne s'est pas répété cet exercice, tandis que le reste du manque à gagner (0,1 M\$) est principalement attribuable au retard du lancement de l'initiative de croissance durable du CCN. L'intention était de dégager des revenus pour recouvrir des coûts liés aux consultations normatives, mais la conjoncture a obligé le report de cette démarche.

Les charges d'exploitation au 31 mars s'élevaient à 27,7 M\$, soit 4 M\$ de moins que le montant budgété de 31,7 M\$ et 1,5 M\$ de moins que les charges de 29,2 M\$ constatées en 2019-2020. La crise sanitaire est en grande partie responsable du décalage par rapport aux prévisions et aux résultats de l'exercice antérieur. Du reste, le CCN a su bien réagir : il a réinvesti une bonne partie des économies liées aux déplacements pour faciliter d'autres actions et accompagnements.

Les charges d'exploitation ont été inférieures de 4,0 M\$ par rapport aux prévisions budgétaires, qui envisageaient des charges de 31,7 M\$. L'écart s'explique ainsi :

- -2,8 M\$ en frais de déplacement, diminution attribuable aux restrictions sanitaires;
- -2,3 M\$ en services professionnels et spéciaux à cause de la suspension temporaire du programme de soutien aux délégués (-1,5 M\$), réduction de la sollicitation des services d'évaluateurs externes (-0,5 M\$), cadence des dépenses liées aux programmes (-0,3 M\$);
- -0,3 M\$ en conférences, en événements et en accueil, car le CCN n'a tenu aucune rencontre présentielle, contrairement aux prévisions;

- +1,3 M\$ en dépenses supplémentaires liées au salaire et aux avantages sociaux des effectifs :
 - ▶ +0,6 M\$ attribuable à un taux de postes vacants inférieur aux prévisions (6 % par rapport à 10 %),
 - ▶ +0,3 M\$ liés à des promotions et à des primes imprévues,
 - ▶ +0,2 M\$ en dépenses ponctuelles remboursés par des crédits budgétaires; et
 - ▶ +0,2 M\$ imputables à l'augmentation du passif que représentent les jours de congé non utilisés, car le CCN, dans la foulée du report du congé scolaire de mars, a permis au personnel de conserver plus de 10 jours de congé non utilisés après la fin de l'exercice.
- +0,1 M\$ liés aux autres recettes, dont l'effet sur le reste des comptabilisations est négligeable.

Les charges d'exploitation sont inférieures de 1,5 M\$ aux 29,2 M\$ enregistrés l'exercice précédent :

- -2,5 M\$ attribuables à la réduction des déplacements entraînée par la pandémie;
- -1,3 M\$ imputables à la réduction des services professionnels et spéciaux causés par la suspension temporaire du programme de soutien aux délégués;
- -0,3 M\$ en conférences, en événements et en accueil vu la diminution du nombre de rencontres en personne par rapport à l'exercice précédent;
- +0,3 M\$ liés à l'achat de fournitures et de meubles de bureau découlant de l'allocation de télétravail pour le personnel;
- +2,3 M\$ en charges liées aux salaires et aux avantages sociaux, attribuables à l'augmentation de l'effectif en fonction du financement des programmes, ainsi qu'à des actions de recrutement pour renforcer les capacités du CCN en contexte pandémique.

Au 31 mars 2021, le CCN avait enregistré 18,6 M\$ en crédits parlementaires, soit 0,3 M\$ de plus que le montant budgété de 18,3 M\$, tout près des 18,6 M\$ enregistrés à l'exercice précédent. Cet écart est attribuable au remboursement de dépenses ponctuelles de 0,2 M\$ et au versement de 0,1 M\$ de crédits par le Conseil du Trésor du Canada pour faciliter la rédaction d'un rapport sur l'intelligence artificielle. Les crédits perçus n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent, mais une augmentation de 0,5 M\$ du financement de programmes a été contrebalancée par une diminution de 0,5 M\$ des remboursements de dépenses ponctuelles. L'augmentation du financement de programmes de 0,5 M\$ concerne les programmes suivants : le Programme de normes pour des infrastructures résilientes et le Programme d'innovation et des supergrappes (0,1 M\$), le Programme innovation, propriété intellectuelle et normalisation (0,1 M\$), l'initiative CyberSécuritaire Canada (0,2 M\$) et le Projet d'évaluation de la conformité de l'intelligence artificielle (0,1 M\$).

Au 31 mars 2021, le CCN affichait un excédent accumulé de 6,8 M\$. L'excédent modeste pour le présent exercice (0,1 M\$) est le plus bas enregistré depuis des années, le CCN ayant réussi à continuer de combler l'écart entre la réception des enveloppes des nouveaux programmes en cours d'exercice et les niveaux d'activité. De ce montant, 1 M\$ est requis pour assurer le respect de la politique du CCN sur l'excédent accumulé visé et le reste de l'excédent sera utilisé pour acquitter les obligations du CCN de réaliser les objectifs de ses programmes.

Conseil canadien des normes
Aperçu financier de 2016-2017 à 2020-2021

| Aperçu financier | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 Budget | 2020-2021 Réel |
|---|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Produits | | | | | | |
| Droits d'accréditation | 7 750 273 \$ | 8 008 784 \$ | 7 867 962 \$ | 7 723 071 \$ | 8 594 000 \$ | 6 629 232 \$ |
| Redevances de la vente de normes | 1 234 018 | 1 578 477 | 2 064 385 | 1 568 236 | 1 809 000 | 1 704 836 |
| Services d'innovation | 311 108 | 227 087 | 284 454 | 625 268 | 773 000 | 641 491 |
| Contributions au soutien aux délégués | 342 454 | 407 686 | 359 997 | 342 818 | 411 000 | 847 |
| Autres recettes | 187 326 | 326 045 | 451 155 | 529 852 | 714 000 | 285 759 |
| | 9 825 179 | 10 548 079 | 11 027 953 | 10 789 245 | 12 301 000 | 9 262 165 |
| Charges (après retraitement) | | | | | | |
| Services d'accréditation | 5 458 679 | 5 770 228 | 5 897 870 | 6 295 578 | 6 900 000 | 5 443 756 |
| Solutions de normalisation et stratégie | 8 350 050 | 9 080 271 | 10 609 103 | 12 540 657 | 14 480 000 | 11 508 725 |
| Gestion et services administratifs | 8 020 916 | 9 089 755 | 10 219 704 | 10 366 349 | 10 311 000 | 10 785 333 |
| | 21 829 645 | 23 940 254 | 26 726 677 | 29 202 584 | 31 691 000 | 27 737 814 |
| (Déficit) d'exploitation | (12 004 466) | (13 392 175) | (15 698 724) | (18 413 339) | (19 390 000) | (18 475 649) |
| Financement public | | | | | | |
| Crédits parlementaires | 10 515 380 | 13 828 495 | 17 973 672 | 18 578 854 | 18 321 000 | 18 575 862 |
| (Déficit) / excédent annuel | (1 489 086) \$ | 436 320 \$ | 2 274 948 \$ | 165 515 \$ | (1 069 000) \$ | 100 213 \$ |

Gestion du risque d'entreprise

Dans le cadre de sa démarche de planification générale, le CCN évalue et consigne régulièrement les risques généraux auxquels il est exposé. Il applique la norme internationale ISO 31000 Management du risque pour éclairer ces évaluations. Le CCN harmonise également ses pratiques de gestion des risques avec les lignes directrices du Conseil du Trésor afin de mettre en œuvre des stratégies appropriées.

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, il a recours à des pratiques de gestion financière rigoureuses pour protéger ces ressources. Soucieux de rester au diapason du milieu, le CCN est conscient de l'importance de maintenir la confiance des pouvoirs publics, du secteur privé et des autres acteurs concernés dans l'utilité de la normalisation et des actions qu'il mène pour la faire progresser. Il doit donc satisfaire à ses exigences organisationnelles et bien encadrer les risques pour maintenir sa réputation de conseiller de confiance et de représentant auprès de structures et d'organismes de normalisation internationale et régionale.

Voici les principaux risques que le CCN surveille depuis l'exercice dernier et qu'il continuera à surveiller :

Plan de riposte à la pandémie

En mars 2020, le CCN a ajouté la riposte à la pandémie de COVID-19 comme point important dans son registre de gestion des risques d'entreprise. L'environnement opérationnel façonné par la crise sanitaire a fondamentalement changé l'orientation de la normalisation. Le CCN a réagi en établissant des plans et des contrôles internes pour faire face aux éventuelles réductions de personnel en raison de la maladie en fournissant aux équipes des ressources essentielles pour le télétravail et la collaboration (assurer la productivité et un régime de travail souple) et en renforçant des programmes et des activités de mieux-être psychologique. La haute direction a régulièrement examiné les plans de continuité des activités du CCN pour veiller à ce que l'organisme soit en mesure de réagir efficacement aux répercussions de la pandémie. À l'externe, le CCN a donné suite aux demandes de stratégies normatives pour atténuer les effets immédiats de la crise sur la santé et la sécurité. Alors que la nation s'engage sur la voie de la reprise, le système de normalisation sera appelé à fournir ressources et stratégies.

Culture virtuelle et avenir du travail

Une culture de travail mobilisatrice et bienveillante a de nombreux effets positifs sur le moral et la productivité du personnel, ainsi que sur la capacité du CCN d'attirer et de maintenir en poste du personnel, de remplir son mandat et de conserver sa réputation. Le CCN a continuellement sondé les employés sur leur engagement et mis en œuvre une stratégie pour protéger leur santé, y compris leur santé psychologique, pour assurer le dynamisme de ses équipes. Son virage vers le télétravail est appuyé par des experts externes. Par ailleurs, des travaux sont en chantier pour adapter ses bureaux et sa culture aux réalités du télétravail.

Disponibilité des systèmes opérationnels

Les systèmes, bases de données et applications du CCN ne répondront pas aux besoins continus de l'organisme, ce qui nuira à la capacité du personnel de répondre aux exigences fondamentales et entravera sa croissance et ses innovations. En outre, les cybermenaces présentent des risques importants. Pour y remédier, le CCN a élaboré une architecture informatique d'entreprise et une feuille de route intégrée de gestion de l'information/technologie de l'information (GI/TI) qui comprend les opérations et la maintenance de la TI. L'équipe de la TI fournit une formation transversale au personnel afin d'éliminer les points de défaillance uniques des systèmes vieillissants. De plus, une évaluation des menaces et des risques a été réalisée et un plan d'action est en cours d'élaboration pour faire face à tout risque moyen ou élevé en matière de cybersécurité. Enfin, tous les employés sont formés aux bons gestes de la cybersécurité.

Capacité des ressources

La capacité du CCN d'exécuter efficacement ses fonctions principales et d'obtenir des résultats dépend de son accès aux experts techniques, à un effectif complet de personnes compétentes et à une main-d'œuvre qualifiée. Pour accroître la participation des experts, le CCN fait valoir les avantages de participer au système de normalisation et prépare activement la relève. Pour se prémunir contre la possibilité de longues absences ou de postes vacants, le CCN dresse des plans de relève pour tous les postes et déploie une stratégie de recrutement. Afin de garantir la disponibilité d'un personnel d'évaluation qualifié pour réaliser les activités d'accréditation et répondre aux besoins des clients, le CCN applique un plan de ressources à long terme pour attirer et retenir des évaluateurs compétents et qualifiés. Ce plan est complété par de nouveaux outils et de nouvelles formations. Face à la crise sanitaire, les Services d'accréditation du CCN ont dû se tourner rapidement vers des évaluations à distance et en ligne afin d'atténuer les risques pour sa base de revenus et de protéger les chaînes d'approvisionnement nationales des équipements de protection individuelle essentiels et les essais en laboratoire.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers en annexe et toutes les informations contenues dans le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du CCN. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public; la direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. Elle est également responsable de l'ensemble des notes afférentes aux états financiers et des tableaux. Elle est aussi chargée de veiller à ce que ces renseignements concordent, s'il y a lieu, avec ceux contenus dans les états financiers. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et sur le jugement éclairé de la direction.

De plus, il incombe à la direction du CCN de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôles internes permettant de donner l'assurance raisonnable que les données financières produites sont fiables. Ces procédures et contrôles permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément au mandat du CCN tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le conseil d'administration du CCN, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Composé uniquement de membres indépendants du Conseil, le Comité de vérification rencontre la direction tous les trimestres pour examiner les états financiers et une fois par année pour passer en revue les états financiers vérifiés ainsi que le rapport annuel du CCN et en faire rapport au conseil d'administration, qui est chargé d'approuver les états financiers.

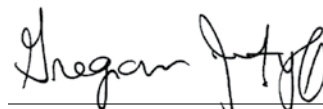
La vérificatrice générale du Canada, auditrice externe du CCN, effectue un examen indépendant des états financiers conformément aux normes canadiennes d'audit généralement reconnues et exprime son opinion à l'égard de ceux-ci. Le Bureau du vérificateur général jouit d'un accès total et gratuit au personnel chargé de la gestion financière du CCN et rencontre l'organisme au besoin.

La directrice générale,



Chantal Guay, ing., P. Eng. FCAE

Le chef de la direction financière et
vice-président des services généraux,



Greg Fyfe, CPA, CMA

Ottawa, Canada
Le 4 juin 2021



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil canadien des normes (le « CCN »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CCN au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du CCN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent de la section des résultats financiers contenue dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CCN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le CCN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CCN.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CCN;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CCN à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le CCN à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Conseil canadien des normes dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et ses règlements, les règlements administratifs du Conseil canadien des normes ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations du Conseil canadien des normes dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Conseil canadien des normes aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Conseil canadien des normes à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

N. Chartrand

Nathalie Chartrand, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 4 juin 2021

En date du 31 mars 2021 2020

Actifs financiers

| | | |
|---|---------------------|--------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 4) | 8 598 269 \$ | 7 425 549 \$ |
| Créances (Note 4) | 1 812 033 | 2 160 181 |
| Débiteurs - Ministères et organismes fédéraux (Note 14) | 177 746 | 211 100 |
| Crédits parlementaires à recevoir (Note 14) | 174 862 | 668 854 |
| | 10 762 910 | 10 465 684 |

Passifs

| | | |
|--|------------------|-----------|
| Créditeurs et charges à payer (Note 6) | 3 105 183 | 3 840 924 |
| Apports reportés (Note 7) | 61 730 | 2 214 |
| Produits reportés (Note 8) | 3 084 711 | 1 966 301 |
| Incitatif à la location différé (Note 9) | 776 334 | 857 974 |
| | 7 027 958 | 6 667 413 |

Actifs financiers nets

3 734 952 3 798 271

Actifs non financiers

| | | |
|--------------------------------------|------------------|-----------|
| Immobilisations corporelles (Note 5) | 1 843 622 | 1 619 311 |
| Charges payées d'avance | 1 248 240 | 1 309 019 |
| | 3 091 862 | 2 928 330 |

Excédent accumulé

6 826 814 \$ 6 561 086 \$

Droits contractuels (Note 12)
Engagements contractuels (Note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

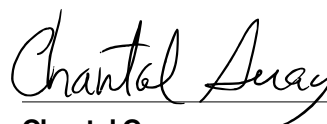
Approuvé par le conseil d'administration :



Colin Clark

Président par intérim

Approuvé par la direction :



Chantal Guay

Directrice générale

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | Budget 2021 (Note 15) | 2021 | 2020 |
|---|--------------------------|---------------------|--------------|
| Produits d'exploitation | | | |
| Droits des services d'accréditation | 8 594 000 \$ | 6 629 232 \$ | 7 723 071 \$ |
| Redevances provenant de la vente de normes | 1 809 000 | 1 704 836 | 1 568 236 |
| Contributions au soutien aux délégués | 411 000 | 847 | 342 818 |
| Services d'innovation | 773 000 | 641 491 | 625 268 |
| Autres produits | 714 000 | 285 759 | 529 852 |
| | 12 301 000 | 9 262 165 | 10 789 245 |
| Charges (Note 11) | | | |
| Services d'accréditation | 6 900 000 | 5 443 756 | 6 295 578 |
| Solutions de normalisation et stratégie | 14 480 000 | 11 508 725 | 12 540 657 |
| Gestion et services administratifs | 10 311 000 | 10 785 333 | 10 366 349 |
| | 31 691 000 | 27 737 814 | 29 202 584 |
| Déficit avant crédits parlementaires | (19 390 000) | (18 475 649) | (18 413 339) |
| Crédits parlementaires | 18 321 000 | 18 575 862 | 18 578 854 |
| Excédent / (Déficit) | (1 069 000) | 100 213 | 165 515 |
| Excédent accumulé, début de l'exercice | 7 130 000 | 6 726 601 | 6 561 086 |
| Excédent accumulé, fin de l'exercice | 6 061 000 \$ | 6 826 814 \$ | 6 726 601 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Conseil canadien des normes
État de la variation des actifs financiers nets

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | Budget 2021 (Note 15) | 2021 | 2020 |
|---|--------------------------|---------------------|---------------------|
| Excédent / (Déficit) | (1 069 000) \$ | 100 213 \$ | 165 515 \$ |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (225 000) | (654 313) | (176 200) |
| Perte sur cession d'immobilisations corporelles | - | 5 797 | - |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 432 000 | 424 205 | 417 637 |
| (Augmentation) / Diminution des charges payées d'avance | (21 000) | 60 779 | (584 707) |
| Diminution des actifs financiers nets | (883 000) | (63 319) | (177 755) |
| Actifs financiers nets au début de l'exercice | 4 415 000 | 3 798 271 | 3 976 026 |
| Actifs financiers nets à la fin de l'exercice | 3 532 000 \$ | 3 734 952 \$ | 3 798 271 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | 2021 | 2020 |
|---|-----------------------|---------------------|
| Activités d'exploitation : | | |
| Excédent | 100 213 \$ | 165 515 \$ |
| Ajustements pour des éléments hors trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 424 205 | 417 637 |
| Amortissement de l'incitatif à la location différé | (81 640) | (81 562) |
| Perte sur cession d'immobilisations corporelles | 5 797 | – |
| Variations : | | |
| Charges payées d'avance | 60 779 | (584 707) |
| Produits reportés | 1 118 410 | 274 334 |
| Incitatif à la location différé | (valeur nulle) | 56 020 |
| Créances | 348 148 | 250 052 |
| Comptes débiteurs de ministères et d'organisme fédéraux | 33 354 | (63 297) |
| Crédits parlementaires à recevoir | 493 992 | 230 818 |
| Créditeurs et charges à payer | (712 001) | 420 704 |
| Apports reportés | 59 516 | (13 035) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 1 850 773 | 1 072 479 |
| Activités d'investissement en immobilisations : | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | (678 053) | (207 293) |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations | (678 053) | (207 293) |
| Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 1 172 720 | 865 186 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice | 7 425 549 | 6 560 363 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice | 8 598 269 \$ | 7 425 549 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2021

1. Pouvoir, mandat et activités

Le Conseil canadien des normes (CCN) a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2006); il est à ce titre responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le CCN est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s'occupe des activités suivantes :

- encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;
- établir, en fonction des priorités, des stratégies et des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens, et aider et protéger les consommateurs;
- accréditer les organismes qui s'occupent de l'élaboration de normes et de l'évaluation de la conformité;
- représenter les intérêts du Canada sur la scène internationale et régionale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (IEC) et à divers organismes régionaux de normalisation;

- approuver les Normes nationales du Canada (NNC);
- fournir des services d'innovation, des conseils et une aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travailler en collaboration avec des organismes de normalisation internationale à l'établissement d'ententes qui facilitent le commerce;
- favoriser et encourager le recours aux normes et aux services d'accréditation et une meilleure compréhension de leurs avantages;
- servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités de normalisation.

En juillet 2015, le CCN a reçu l'instruction (C.P. 2015-1109), conformément à la section 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser ses politiques et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. Les politiques et les pratiques du CCN sont alignées avec la version la plus récente des politiques, des directives et des instruments connexes du Conseil du Trésor comme l'exige la directive de la section 89.

2. Principales conventions comptables

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après :

a) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel toutes les recettes sont déposées et qui sert à toutes les transactions financières de l'organisme. Les fonds dont le CCN n'a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d'une banque à charte aux taux d'intérêt en vigueur et sont encaissables en tout temps.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens :

| | |
|--------------------------------|--|
| Mobilier : | 5 ans |
| Matériel (logiciels compris) : | 4 ans |
| Améliorations locatives : | durée du bail ou durée utile prévue (la plus courte des deux) |

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. Lorsque les travaux sont achevés, les immobilisations sont reportées à la rubrique appropriée et amorties conformément à la politique du CCN.

d) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

e) Constatation des produits – Produits et apports reportés

Les produits provenant des droits des Services d'accréditation sont tirés des droits des demandes d'accréditation, des droits annuels d'accréditation et des droits d'évaluation. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés à titre de produits lorsque la demande est présentée. La portion annuelle des droits d'accréditation est calculée et facturée d'après les accords d'accréditation établis avec les clients, et les droits reçus ou à recevoir sont constatés comme produits reportés, puis comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'ensemble de la période à laquelle ils s'appliquent, soit un an à compter du 1^{er} avril, date de début des exercices du CCN.

Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits des activités d'évaluation sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent. En raison de son statut de membre de l'ISO et de l'IEC, le CCN touche des redevances sur la vente des normes de ces deux organisations. Le CCN reçoit aussi des redevances sur les normes vendues par des distributeurs indépendants grâce à des accords nationaux d'exploitation des droits d'auteur. Le 1^{er} avril 1998, le CCN a cédé l'exécution des fonctions liées aux ventes réalisées dans son site web Standardsstore.ca à un agent indépendant, qui lui verse des redevances selon une entente de partage des recettes des ventes nettes.

Les frais des services d'innovation sont perçus par le CCN en échange de l'expertise et des solutions normatives qu'il fournit à ses clients. Le droit de percevoir ces frais est reconnu contractuellement, et les produits sont constatés à mesure que les travaux progressent.

Les contributions au soutien aux délégués sont versées par des tiers pour soutenir la participation des délégués aux comités techniques. D'abord comptabilisés en tant qu'apports reportés, ces fonds sont constatés comme des contributions au soutien aux délégués une fois les dépenses connexes engagées.

Les autres produits comprennent divers éléments, principalement des distributions de bénéfices de l'Organisation internationale de normalisation et des produits d'intérêts. Les distributions de bénéfices sont comptabilisées comme des produits dans la période au cours de laquelle elles sont annoncées, et les intérêts sont comptabilisés au moment où ils sont générés.

f) Incitatif à la location différé

Le CCN a reçu du propriétaire des fonds pour couvrir le coût des améliorations locatives apportées à ses locaux. De plus, le CCN a pu profiter d'incitatifs à la location par rapport à ses locaux. Ces sommes, calculées en fonction des dispositions du bail, sont constatées à titre d'incitatif à la location différé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur toute la période du bail et sont constatées dans l'État des résultats comme une diminution des charges du loyer.

g) Charges

Les charges sont déclarées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges. Elles sont présentées par fonctions dans l'État des résultats. Les charges des Services d'accréditation se rapportent aux programmes par lesquels le CCN accrédite les organismes d'élaboration de normes et les organismes d'évaluation de la conformité, comme les laboratoires d'essais et les organismes de certification de produits, selon des normes reconnues à l'échelle internationale. Les charges des Solutions de normalisation et de la Stratégie sont liées à l'élaboration et à l'application de publications normatives et ont pour but d'assurer l'efficacité et la coordination des activités de normalisation au pays et la représentation des intérêts du Canada en matière de normalisation dans les forums étrangers, régionaux et internationaux. Les charges liées à la gestion et aux services administratifs englobent les coûts des services généraux, des locaux, des assurances, des réseaux, de la téléphonie et de l'entretien des installations, ainsi que l'amortissement.

h) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Les paiements de transfert sont constatés à titre de produits au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

i) Prestations de retraite

Les employés du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le CCN sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par les employés et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.

j) Régime d'avantages sociaux

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

k) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP canadiennes oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant comptabilisé et déclaré de l'actif et du passif, et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés aux employés, les produits à recevoir au titre des droits d'évaluation ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées trimestriellement en fonction de l'arrivée de nouvelles données. Il existe donc dans les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

m) Opérations entre apparentés

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il réalise des opérations avec ces entités sous des conditions semblables à celles qui s'appliqueraient en l'absence d'un lien de dépendance, opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange. Les

comptes débiteurs d'apparentés sont comptabilisés selon les modalités habituelles du CCN, c'est-à-dire que les sommes facturées sont dues dans un délai de 30 jours. Les créiteurs d'apparentés sont comptabilisés selon des modalités convenues avec les fournisseurs et doivent habituellement être réglés dans les 30 jours suivant la facturation ou dès réception de la facture.

Comptent aussi parmi les apparentés les principaux dirigeants ayant les pouvoirs et les responsabilités de planifier, de diriger et de contrôler les activités du CCN, de même que leurs proches parents. Le CCN a désigné comme principaux dirigeants ses vice-présidents, sa directrice générale et les membres de son conseil d'administration. Les opérations avec les principaux dirigeants sont mesurées selon la valeur d'échange.

3. Excédent accumulé

Le CCN est subordonné à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à toute directive publiée en vertu de cette dernière. Ces lois influent sur la façon dont le CCN gère son capital; l'un des objectifs du CCN est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de son exploitation.

Le CCN se fixe comme objectif de conserver un certain montant d'excédent accumulé afin de limiter les répercussions des risques financiers sur l'organisme. Son objectif est de maintenir un excédent accumulé visé de 1 M\$. Le CCN a déterminé qu'un tel montant d'excédent accumulé lui permet d'assurer sa viabilité financière.

Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom afin de répondre à tout besoin en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

4. Instruments financiers

Les instruments financiers du CCN consistent en trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux, et créiteurs et charges à payer. Pour

l'exercice terminé le 31 mars 2021, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie du CCN s'élevait à 8 598 269 \$ et était constitué de dépôts à terme (6 600 000 \$) et de liquidités (1 998 269 \$) (au 31 mars 2020, le solde était de 7 425 549 \$ et constitué de dépôts à terme (5 812 903 \$) et de liquidités (1 612 646 \$)). Les créances, les créiteurs et les charges à payer surviennent dans le cours normal des activités. En règle générale, les sommes sont dues dans les 30 jours. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est principalement exposé au risque de crédit et au risque de liquidité. Aucun changement n'est intervenu dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent ni dans les pratiques en matière de gestion du risque du CCN. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du CCN au risque de crédit se rapporte à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux créances et aux comptes débiteurs de ministères et d'organismes fédéraux. La valeur comptable de ces actifs financiers constitue l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'État de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés dans une banque canadienne reconnue. Un crédit est accordé aux clients conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est automatiquement accordé aux employés du CCN pour leurs déplacements ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque potentiel de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'aucun client en particulier.

Voici, au 31 mars, le classement par échéances des créances du CCN :

Comptes débiteurs de parties non apparentées (créances) :

| | Total | Courant | 30-60 jours | 60-90 jours | 90-120 jours | >120 jours |
|-------------|--------------|--------------|-------------|-------------|--------------|------------|
| 2021 | 1 812 033 \$ | 1 591 489 \$ | 120 414 \$ | 15 752 \$ | 8 195 \$ | 76 183 \$ |
| 2020 | 2 160 181 \$ | 1 627 098 \$ | 314 966 \$ | 24 611 \$ | 20 530 \$ | 172 976 \$ |

Comptes débiteurs d'apparentés (débiteurs - ministères et organismes fédéraux et crédits parlementaires à recevoir) :

| | Total | Courant | 30-60 jours | 60-90 jours | 90-120 jours | >120 jours |
|-------------|------------|------------|-------------|-------------|--------------|------------|
| 2021 | 352 608 \$ | 352 287 \$ | - \$ | 39 \$ | 20 \$ | 262 \$ |
| 2020 | 879 954 \$ | 877 680 \$ | - \$ | 199 \$ | 1 371 \$ | 704 \$ |

Le CCN évalue le besoin d'inscrire une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des comptes débiteurs et la probabilité de les recouvrer.

Une créance est considérée comme étant douteuse ou est radiée une fois que le CCN a déterminé qu'il ne pourra vraisemblablement plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues.

À la date du 31 mars 2021, la provision pour créances irrécouvrables est évaluée à 10 069 \$ (22 166 \$ au 31 mars 2020). Le tableau suivant présente les changements survenus dans la provision au cours de l'exercice.

| | 31 mars 2021 | 31 mars 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Solde, début de l'exercice | 22 166 \$ | 36 474 \$ |
| Recouvrements / (Radiations) | (50 847) | 7 168 |
| Charge reliée à la provision pour créances irrécouvrables / (réduction) | 38 750 | (21 476) |
| Solde, fin de l'exercice | 10 069 \$ | 22 166 \$ |

Risque de liquidité

Il y a un risque de liquidité si le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Les passifs financiers du CCN ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L'objectif du CCN est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans les crédits parlementaires qui lui ont été accordés et en percevant des droits rattachés aux services d'accréditation et aux autres services. Le CCN gère le risque de liquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque de liquidité de façon substantielle.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. En ce qui concerne le CCN, le risque du marché comprend le risque d'intérêt et le risque de change. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

5. Immobilisations corporelles

31 mars 2021

| | Mobilier | Matériel | Améliorations locatives | Total 2021 |
|-------------------------------|------------------|-------------------|-------------------------|---------------------|
| Coût | | | | |
| Solde d'ouverture | 1 050 731 \$ | 2 622 092 \$ | 1 154 479 \$ | 4 827 302 \$ |
| Acquisitions | – | 647 084 | 7 229 | 654 313 |
| Dispositions | – | (101 832) | – | (101 832) |
| Solde de clôture | 1 050 731 | 3 167 344 | 1 161 708 | 5 379 783 |
| Amortissement accumulé | | | | |
| Solde d'ouverture | (891 711) | (2 005 211) | (311 069) | (3 207 991) |
| Amortissement | (68 901) | (274 794) | (80 510) | (424 205) |
| Dispositions | – | 96 035 | – | 96 035 |
| Solde de clôture | (960 612) | (2 183 970) | (391 579) | (3 536 161) |
| Valeur comptable nette | 90 119 \$ | 983 374 \$ | 770 129 \$ | 1 843 622 \$ |

Au 31 mars 2021, la catégorie « Matériel » comprenait des immobilisations en cours d'une valeur de 64 360 \$ qui n'étaient pas amorties à cette date.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles dans l'État des flux de trésorerie ont été rajustées en fonction des acquisitions de 2019-2020 payées en 2020-2021, qui totalisent 23 740 \$.

31 mars 2020

| | Mobilier | Matériel | Améliorations locatives | Total 2020 |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------------|---------------------|
| Coût | | | | |
| Solde d'ouverture | 1 047 049 \$ | 2 610 264 \$ | 1 126 747 \$ | 4 784 060 \$ |
| Acquisitions | 4 157 | 144 311 | 27 732 | 176 200 |
| Dispositions | (475) | (132 483) | 0 | (132 958) |
| Solde de clôture | 1 050 731 | 2 622 092 | 1 154 479 | 4 827 302 |
| Amortissement accumulé | | | | |
| Solde d'ouverture | (766 790) | (1 924 607) | (231 915) | (2 923 312) |
| Amortissement | (125 396) | (213 087) | (79 154) | (417 637) |
| Dispositions | 475 | 132 483 | 0 | 132 958 |
| Solde de clôture | (891 711) | (2 005 211) | (311 069) | (3 207 991) |
| Valeur comptable nette | 159 020 \$ | 616 881 \$ | 843 410 \$ | 1 619 311 \$ |

Les acquisitions d'immobilisations corporelles dans l'État des flux de trésorerie ont été rajustées en fonction des acquisitions de 2018-2019 payées en 2019-2020, qui s'élèvent à 54 833 \$, et des acquisitions de 2019-2020 payées en 2020-2021, qui totalisent 23 740 \$.

6. Crédoiteurs et charges à payer

| | 31 mars 2021 | 31 mars 2020 |
|---|---------------------|---------------------|
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 1 372 539 \$ | 1 609 022 \$ |
| Salaires et avantages sociaux à payer | 1 258 436 | 1 972 460 |
| Indemnités de vacances à payer | 474 208 | 259 442 |
| Solde, fin de l'exercice | 3 105 183 \$ | 3 840 924 \$ |

7. Apports reportés

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

| | 31 mars 2021 | 31 mars 2020 |
|---------------------------------|------------------|-----------------|
| Solde, début de l'exercice | 2 214 \$ | 15 249 \$ |
| Plus : apports reçus | 60 363 | 319 092 |
| Moins : apports comptabilisés | (847) | (332 127) |
| Apports nets | 59 516 | (13 035) |
| Solde, fin de l'exercice | 61 730 \$ | 2 214 \$ |

8. Produits reportés

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

| | 31 mars 2021 | 31 mars 2020 |
|---|---------------------|---------------------|
| Solde, début de l'exercice | 1 966 301 \$ | 1 691 967 \$ |
| Plus : droits annuels perçus en vertu des ententes passées avec les clients | 5 220 698 | 4 367 894 |
| Moins : droits annuels comptabilisés comme produits | (4 102 288) | (4 093 560) |
| Droits annuels nets | 1 118 410 | 274 334 |
| Solde, fin de l'exercice | 3 084 711 \$ | 1 966 301 \$ |

9. Incitatif à la location différé

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

| | 31 mars 2021 | 31 mars 2020 |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Solde, début de l'exercice | 857 974 \$ | 883 516 \$ |
| Plus : incitatifs reçus | 0 | 56 020 |
| Moins : incitatifs comptabilisés | (81 640) | (81 562) |
| Incitatifs nets | (81 640) | (25 542) |
| Solde, fin de l'exercice | 776 334 \$ | 857 974 \$ |

10. Prestations de retraite et avantages sociaux

Prestations de retraite

Le CCN et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du CCN envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada. Voici le montant des cotisations versées au Régime durant l'exercice par le CCN et les employés :

| | 31 mars 2021 | 31 mars 2020 |
|---------------------------------|---------------------|--------------|
| Cotisations du CCN | 1 470 145 \$ | 273 575 \$ |
| Cotisations des employés | 1 400 612 \$ | 1 140 112 \$ |

Les taux des cotisations au Régime sont déterminés chaque année civile et sont les suivants :

| | Année civile | |
|--|---------------------|---------|
| | 2021 | 2020 |
| Employés (avant 2013) – service courant | | |
| - Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) | 9,83 % | 9,53 % |
| - Gains excédant le MGAP : 2021 – 61 600 \$ 2020 – 58 700 \$ | 12,26 % | 11,72 % |
| Employés (après 2013) – service courant | | |
| - Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) | 8,89 % | 8,69 % |
| - Gains excédant le MGAP : 2021- 61 600 \$ 2020 – 58 700 \$ | 10,59 % | 10,15 % |
| Employeur – multiple des cotisations des employés | | |
| - Cotisations des employés en place avant 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple | 1,01 | 1,01 |
| - Cotisations des employés en place avant 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double | ,005 | 0,01 |
| - Cotisations des employés en place après 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple | 1,00 | 1,00 |
| - Cotisations des employés en place après 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double | néant | néant |
| - Pour convention de retraite existante dans le cas de salaires excédant : 2021-181 600 \$ 2020 – 173 000 \$ | 3,59 | 3,80 |

Avantages sociaux des employés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, le montant versé par le CCN pour les avantages sociaux des employés s'élève à 1 181 762 \$ (31 mars 2020 – 980 477 \$).

11. Charges

| | 2021 | 2020 |
|---|----------------------|----------------------|
| Salaires et avantages sociaux | 18 007 998 \$ | 15 721 565 \$ |
| Services professionnels et spéciaux | 5 967 053 | 7 276 739 |
| Cotisations versées à des organisations internationales | 1 241 976 | 1 242 454 |
| Locaux | 865 302 | 739 414 |
| Fournitures de bureau | 645 739 | 296 600 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 424 205 | 417 637 |
| Assurance | 105 982 | 97 340 |
| Télécommunications et frais postaux | 104 996 | 131 548 |
| Stockage hors site et autres | 81 820 | 79 692 |
| Publications et impression | 70 819 | 78 644 |
| Réparation et entretien | 53 134 | 80 748 |
| Frais bancaires | 47 994 | 63 560 |
| Charge reliée à la provision pour créances irrécouvrables / (réduction) | 38 751 | (21 476) |
| Conférences et événements | 30 425 | 278 899 |
| Déplacements | 21 886 | 2 548 071 |
| Location de matériel de bureau | 15 444 | 24 532 |
| Accueil | 8 493 | 146 617 |
| Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles | 5 797 | - |
| | 27 737 814 \$ | 29 202 584 \$ |

12. Droits contractuels

Le CCN a signé des contrats avec les clients de ses services d'accréditation. Pour les contrats pluriannuels, une partie des droits d'accréditation est exigible annuellement. Au 31 mars 2021, le CCN avait des droits contractuels de 1 349 506 \$ en frais annuels non perçus pour l'année financière 2021-2022 (au 31 mars 2020, le montant était de 2 131 152 \$ pour l'exercice 2020-2021).

De plus, le CCN s'est engagé contractuellement à percevoir des redevances auprès de l'ISO, de l'IEC et de divers autres vendeurs de normes, comme l'Association canadienne de normalisation, Camelot Clarivate et Information Handling Services. Les contrats en question sont valides pour l'année financière 2021-2022 et, à l'expiration, sont reconduits à des conditions semblables. Puisque les recettes qui en sont tirées dépendent du volume des ventes, les contrats ont une valeur fluctuante, qui devrait toutefois s'établir autour de 1,8 M\$ et ainsi avoisiner la moyenne du CCN pour les trois

dernières années de 1,8 M\$, aucune hausse ni baisse du volume n'étant prévue. Au 31 mars 2020, les prévisions étaient de 1,8 M\$.

13. Engagements contractuels

Le CCN a signé pour ses locaux un bail de 15 ans, en vigueur depuis juillet 2015, qu'il a fait modifier pour avoir plus d'espace à compter de décembre 2018; la date de fin du bail est restée inchangée.

Le CCN a signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux prévus en vertu de ces ententes, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le CCN a également conclu des contrats avec plusieurs organismes d'élaboration de normes afin qu'ils l'aident à donner suite à certaines initiatives de normalisation.

Les engagements contractuels au 31 mars 2021 sont les suivants :

| | Locaux | Matériel de bureau | Initiatives de normalisation | Total |
|--------------|---------------------|--------------------|------------------------------|---------------------|
| 2021-2022 | 464 811 \$ | 13 353 \$ | 4 256 002 \$ | 4 734 166 \$ |
| 2022-2023 | 464 811 | 13 104 | 290 246 | 768 161 |
| 2023-2024 | 464 811 | 4 368 | - | 469 179 |
| 2024-2025 | 464 811 | - | - | 464 811 |
| 2025-2026 | 491 224 | - | - | 491 224 |
| après | 2 329 369 | - | - | 2 329 369 |
| Total | 4 679 837 \$ | 30 825 \$ | 4 546 248 \$ | 9 256 910 \$ |

Aucun engagement avec des parties apparentées n'a été inclus dans les initiatives de normalisation (31 mars 2020 – 6 596 \$).

14. Opérations entre apparentés

Pour l'exercice terminé le 31 mars, les opérations entre apparentés se résument comme suit :

| | 2021 | 2020 |
|---|------------|--------------|
| Produits | 874 922 \$ | 1 034 215 \$ |
| Crédits parlementaires | 18 575 862 | 18 578 854 |
| Charges | 132 403 | 125 068 |
| Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux et crédits parlementaires à recevoir | 352 608 | 879 954 |
| Créditeurs et charges à payer | 22 349 \$ | 10 452 \$ |

Les produits avec les apparentés provenaient principalement des droits des Services d'accréditation, et les charges se rapportaient surtout aux services professionnels et spéciaux, ainsi qu'aux télécommunications et frais postaux.

Il n'y a pas eu d'opération importante avec les principaux dirigeants ou leurs proches parents ni d'opération dont la valeur aurait été différente si les parties n'avaient pas été apparentées.

15. Montants budgétés

Les montants budgétés sont fournis aux fins de comparaison et sont basés sur ceux du plan d'entreprise de 2020-2021 à 2024-2025 approuvé par le conseil d'administration du CCN.

16. Chiffres correspondants

Certains chiffres ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2020-2021.



Conseil canadien des normes

55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5

+1 613 238 3222

www.ccn.ca